

Séance extraordinaire
du 11 janvier 1983

Le onze janvier mil neuf cent quatre vingt trois à quatorze heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Ferret Fernand, premier adjoint, Monsieur Allary, maire, étant dans l'impossibilité d'assister à la réunion.

Présents : M^{rs} Ferret, Borderon, Faure, Joseph, Mazière, Villet, Durouère, Chiraud.

Absents : M^{rs} Allary, Gouédo.

Date de convocation : 4 janvier 1983

Secrétaire de séance : M^r Chiraud.

Plan d'aménagement forestier

Monsieur Ferret ouvre la séance et donne la parole à Monsieur Borderon qui a assisté avec Madame Villet à la réunion du 20 décembre 1982 à Dignac, relative au lancement de l'étude agricole et forestière qui avait été proposée dans le cadre du Plan d'aménagement Rural des cantons de Montbron, La Roche feucauld et Villebriou. Lavalotte.

Ce plan qui pourrait prévoir peut être une meilleure exploitation ou plutôt une exploitation différente semble difficile à envisager à Combrès où la forêt domaniale couvre une grande partie de la commune, le reste appartenant à beaucoup de petits propriétaires qui verraient sûrement avec déplaisir, l'intrusion de commissions d'études.

Cependant, il serait bon de voir si certains travaux permettant la réouverture de quelques chemins ruraux fermés par suite de leur non utilisation pourraient être subventionnés. Ces travaux de dégagement et de remise en service permettraient une meilleure exploitation de certaines parcelles et, éventuellement, la promenade.

Groupe de travail.

À la suite de ladite réunion du 20 décembre 1982, Messieurs Pasquier Michel et Brougneau André, géomètres experts à La Bourme proposent une réunion de travail à la mairie de Combrès le 21 janvier 1983 à 9 heures suivie d'une visite sur le terrain l'après-midi. Ils demandent de constituer un groupe de travail pour ce jour-là.

Monsieur Borderon propose que le Conseil municipal assiste à

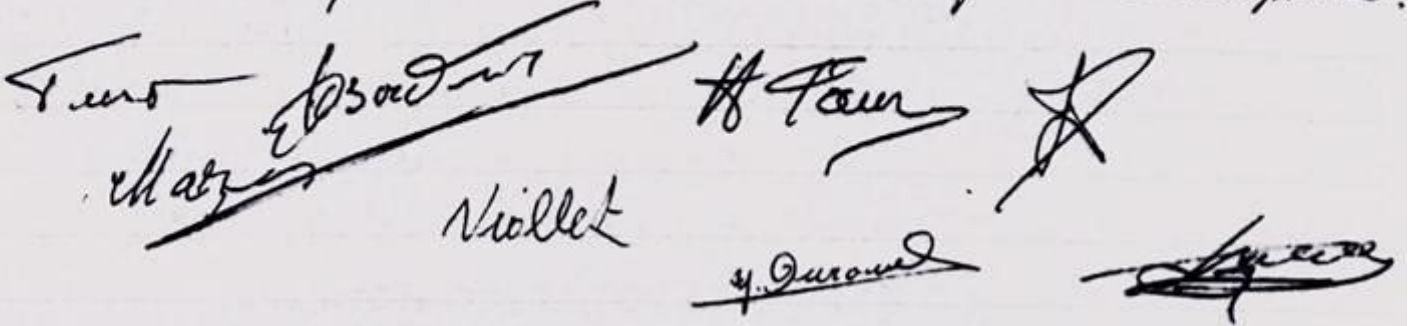
cette réunion.

Les Conseillers, à l'unanimité acceptent cette proposition.
assainissement dans le cadre du P. A. R.

Le Plan d'aménagement Rural prévoit aussi un aménagement hydrologique.

Aussi, le Conseil municipal est d'accord avec M^r Borderon qui propose que le ruisseau de Rozet à la Vire soit nettoyé et les marais entre le Vaine au Loup et la Youkne, assainis.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.



 Les membres présents :

~~Chazot~~

 Niolet

 H. Faure

 J. Durand

 [Signature]

 [Signature]